



Un courant fort

Sainte-Croix

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 6 novembre 2023, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 694-2023 intitulé «**Règlement modifiant le règlement no.674-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics**».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce neuvième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-trois.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussigné, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le neuvième jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-trois.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier